

**Mode de gestion
communautaire en milieu
rural et le rôle de la**

**collectivité: exemple de la
commune de Darou Mousty**

Madiop Biteye
Maire de Darou Mousty

SOMMAIRE

Introduction

Situation actuelle

Gestion de l'eau de la
commune de Darou Mousty

Le comité de gestion

Rôle de la commune

Conclusion

Introduction (1/2)

Contexte ODD

♣ Mise en œuvre de l'Acte III participe à l'atteinte des objectifs de développement orientés vers l'équité sociale et territoriale et la promotion durable des ressources des territoires

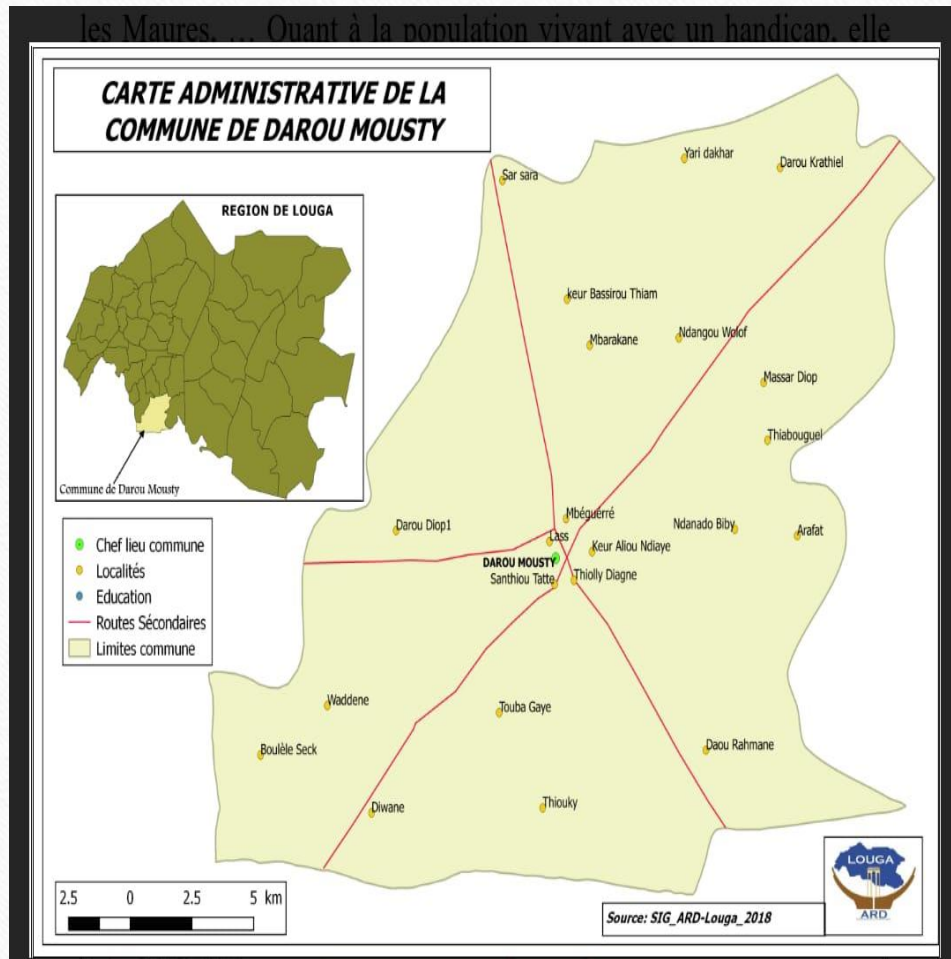
♣ **Eau:** position primordiale

Introduction (2/2)

Situation actuelle

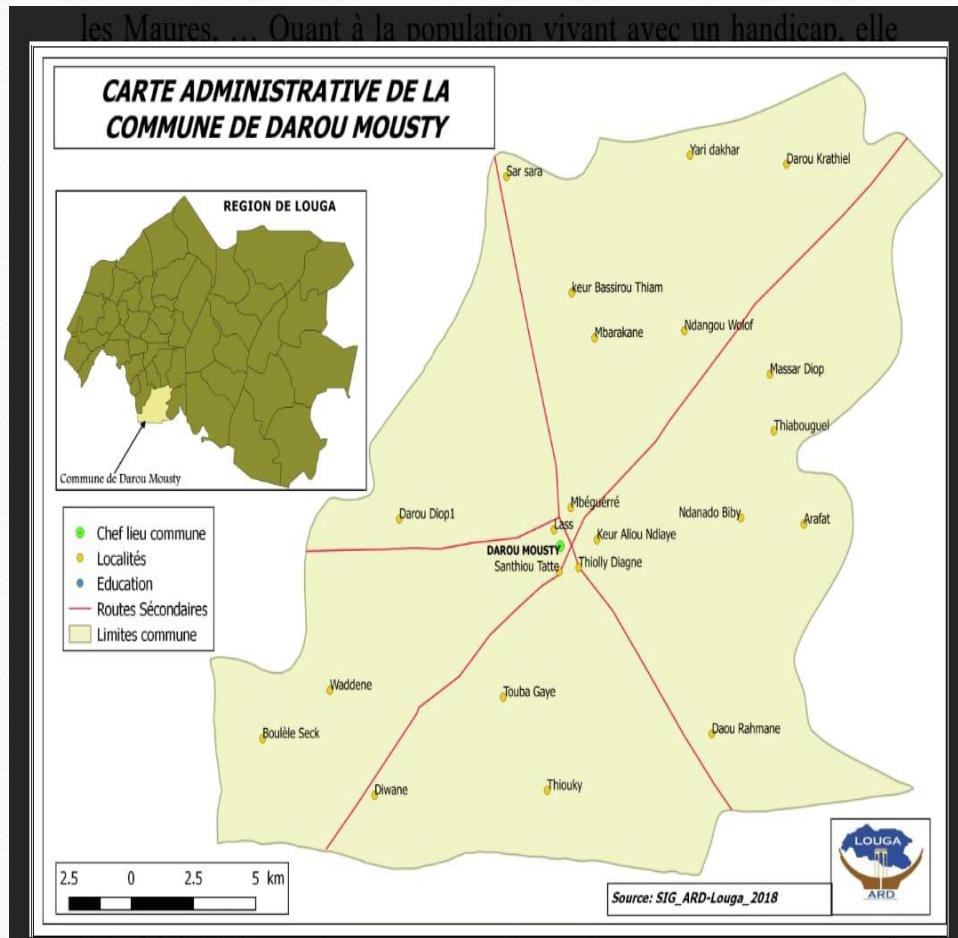
- ♣ Réforme initiée par l'Etat : professionnaliser la gestion de l'eau par la mise en place des délégations de services avec la nouvelle institution dénommée Office des forages ruraux (OFOR)
- ♣ Actuellement, gestion de l'eau dans les communes : privatisée. Cette situation mérite réflexion du fait du coup élevé du m³ d'eau dans les villages.

Gestion de l'eau dans la commune (1/3)



- ♣ Réseau propre de distribution d'eau par douze (12) forages autonomes et interconnectés.
- ♣ Autres Communes de la région de Louga : gestion assurée par la Sénégalaise des Eaux en milieu Rural (SDER)

Gestion de l'eau dans la commune (2/3)



Gestion communautaire



Fonctionnement : règles préétablies
par la communauté, au premier rang se
trouve le Khalife.

Gestion de l'eau dans la commune (3/3)

♣ Tarifs appliqués validés par le Khalife, basés sur des critères dont certains proviennent de l'autorité administrative, comme la détermination de la moyenne de revenus par famille pour savoir le niveau de supportabilité du taux appliqué.

Le comité de gestion

- ♣ Tire sa légitimité du Khalife qui, par ailleurs, approuve au préalable les mesures à mettre en œuvre
- ♣ Une administration autonome est mise en place avec une comptabilité. Cependant, le système de recouvrement est difficile.

Rôle de la commune (1/2)

- ♣ Possibilité de la commune d'intervenir sur le réseau
- ♣ Commune donne toujours suite à toute demande des populations dans le sens d'étendre le réseau et en faire bénéficier à la localité nécessiteuse.
- ♣ Crédits régulièrement inscrits au budget d'investissement chaque année pour la réalisation du programme.

Rôle de la commune (2/2)

- ♣ Programme: établi à partir de diagnostics effectués lors de visites dans les localités, le plus souvent en tournées de préparation du budget annuel, complétés par les prévisions d'intervention du Plan de Développement communal 2019-2023.
- ♣ La commune vient également en appoint lorsqu'elle est sollicitée sur des réparations à sa portée. Elle aide aussi lorsque le niveau central doit intervenir pour de gros investissements ou des réparations d'envergure.

Conclusion (1/3)

Forces

- ♣ La participation financière du marabout
- ♣ Le liquide est disponible dans une bonne partie de la commune
- ♣ Mode de gestion participatif

Conclusion (2/3)

Faiblesses

- ♣ La faible collaboration entre le Maire et le comité
- ♣ Difficultés dans le recouvrement des factures d'eau
- ♣ Reddition des comptes

Conclusion (3/3)

Recommandations

- ♣ Finaliser le transfert de la compétence hydraulique aux communes
- ♣ Définir les relations entre l'OFOR et l'Association des Maires du Sénégal
- ♣ Instaurer des relations claires entre la commune et l'entreprise délégataire





**Merci de
votre
attention**